

■ J.A. Lausanne

Domaine

108 public

Finances fédérales, Discussion en six contre-points

1

Jusqu'ici le Conseil fédéral gouvernait par la force de la résignation. Quand il sentait le peuple las des échecs successifs des réformes fédérales, mais qu'il le savait assez raisonnable pour ne pas vouloir couper les vivres à l'Etat, il proposait de proroger le provisoire. Et le peuple se résignait.

A la résignation, M. Celio ajouta l'habileté. Il attendait un déficit. Il demanderait donc des ressources nouvelles pour boucher ce trou. Le peuple qui, vertueux, n'aime pas les dettes, les lui accorderait. Il en profiterait alors pour inscrire, sans limitation de durée, les articles fiscaux dans la Constitution. Deux problèmes résolus d'un coup.

On se moque des referendums gaullistes. M. Celio s'apprêtait à nous consulter à la française, à nous demander un oui, un seul, pour répondre à deux questions : ressources nouvelles et réforme définitive de la Constitution.

Cette habileté échoue devant le boni des comptes 1968 de la Confédération. Les besoins immédiats ne sont plus évidents. Ce n'est pas en leur nom que l'on va faire passer le reste.

La clarté politique y gagnera.

2

Les milieux de droite ne cessent de répéter qu'il faut se préoccuper des finances, beaucoup plus détériorées que celles de la Confédération, des Cantons et des Communes. Leurs recensements sont éloquentes. Il faut donc les suivre sur ce terrain, pour leur poser une question : que proposent-ils pour améliorer les ressources fiscales des Cantons et des Communes ? A cette question, ils sont sans réponse. Ils savent bien que dans le climat de concurrence fiscale intercantonale (l'impôt sur les S.A. varie souvent de 1 à 3, et sur les sociétés de domicile, de 1 à 20 !), avec une population lasse de la progression à froid, Cantons et Communes seraient bien embarrassés de se procurer de nouvelles recettes. En réalité, la droite n'a pas plus d'amour pour les gouvernements cantonaux que pour l'Etat central.

Mais il faut partir de cette argumentation pour poser le problème des finances publiques dans leur ensemble.

3

Les milieux patronaux éditent, ces temps-ci, beaucoup de plaquettes pour démontrer que des impositions inégales selon les pays faussent la concurrence internationale. L'impôt direct n'est pas rem-

boursé à l'exportation; nos voisins à qui l'on ris-tourne la T.V.A. vont nous damer le pion.

Mais pourquoi, s'ils sont si sensibles à ces problèmes, ne parlent-ils pas des distorsions dans la concurrence que créent les inégales impositions communales et cantonales ? Parce que les disparités jouent en leur faveur, à la baisse ?

Et pourtant, dans la logique de leurs plaintes internationales, ils devraient souhaiter l'uniformisation de l'impôt sur les sociétés dans l'ensemble de la Suisse : égalité dans la concurrence sur le marché intérieur et extérieur.

4

A des industriels qui s'étonnaient que l'on pût trouver légère la fiscalité sur les sociétés, un haut fonctionnaire du Département des finances, M. Kurt Locher, disait, rassurant : « Nous pouvons améliorer le rendement de l'impôt sur les personnes morales tout en restant en dessous des moyennes européennes. » Il connaissait bien ses dossiers, il ne fut pas contredit.

D'où cette marge provient-elle ?

5

A l'uniformisation de l'impôt sur les sociétés, on objecte parfois qu'il faudra réviser vingt-cinq législations cantonales. Mais les mêmes hommes, parfois, souhaitent une péréquation financière qui repose sur des critères sûrs, après l'harmonisation des lois cantonales. Il arrive à M. Celio de tenir alternativement l'un et l'autre langage. Mais comment pourra-t-il harmoniser et ne toucher à rien ? De même certains milieux doutent que la part ris-tournée aux Cantons sur un impôt uniforme fédéral frappant les sociétés puisse fonder une véritable péréquation intercantonale. Mais il y a vingt ans ils défendaient un système de contingents cantonaux qui exigeait lui aussi une clé de répartition. La péréquation à partir d'une perception à des taux uniformes, c'est en quelque sorte des contingents cantonaux à rebours. Il faut une clé, la même.

6

La fiscalité indispose le citoyen. Mais une réforme fiscale peut être l'occasion de réaliser un certain nombre de projets. Par exemple, une augmentation des impôts indirects devrait être liée à un progrès social (A.V.S. ou assurance-maladie). Ainsi ont procédé les Suédois.

Le plan, c'est la fiscalité sous son aspect positif. Mieux vaut montrer l'endroit.

Un argument patronal

L'enquête du « Mouvement populaire des familles » sur la condition des salariés en Suisse romande, conduite scientifiquement, en collaboration avec l'Institut suisse d'opinion publique (ISOP), a révélé que la prospérité nationale n'était pas la grande aisance pour tous. Gain moyen du chef de ménage (1967) : 1380 fr. par mois.

Le « Journal des Associations patronales » n'a pas apprécié cette vérité des chiffres. Dans le numéro du 12 décembre 1968, il polémique dans un éditorial de plus de deux pages, ne reculant pas devant les pires procédés de disqualification.

Ceux qui connaissent le M.P.F., le dévouement de ses militants, leur désintéressement exemplaire, ont tout particulièrement relevé le texte qui suit.

« (...) Le fascicule I de l'enquête, dont nous avons relevé quelques points ci-dessus, prétend esquisser une silhouette des ménages salariés de Suisse romande », il contient surtout des **données générales**. Le fascicule II est consacré aux **données relatives aux revenus** et porte le titre « Les revenus et la vie professionnelle »; au demeurant, l'édition complète comprend six fascicules de ce genre, tout très richement imprimés. On constatera que l'activité de cette organisation doit être particulièrement rentable et que les fonds dont elle dispose lui permettent des publications bien plus soignées que ne peuvent se permettre même de grandes organisations centrales. »

Et pourquoi pas l'or de Moscou ?

Bi-mensuel romand
N° 108 27 mars 1969 Sixième année

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

Ruth Dreifuss
Henri Galland
André Gavillet
Marx Lévy
Pierre Liniger
Jacques Morier-Genoud
Christian Ogay
J.-F. Thonney

Le N° 109 sortira de presse le jeudi 24 avril 1969
sous forme de cahier.

Le cinéma romand, un langage sans complexe provincial

«Quatre d'entre elles»

Jadis, avant que les exportations n'ascensionnent, on avait inventé la « Semaine suisse ». Il fallait consommer national. Les entreprises étaient grammaticalement nationalisées : « nos » industries exigeaient notre soutien patriotique. Acheter était une B.A. helvétique. Et puis, la prospérité a rendu possible la dénationalisation : « nos » industries sont devenues à nouveau l'industrie suisse, prospère.

Le cinéma suisse, lui, n'est pas encore parti à la conquête des marchés internationaux. Il est donc nôtre; notre devoir est d'en consommer.

« Quatre d'entre elles » a fait le tour des écrans des grandes villes suisses. Un film suisse : il était fait appel au public.

C'est ainsi que les critiques rédigeaient leur papier en deux temps. 1° c'est une production nationale, donc à voir, à encourager; 2° mais nous en parlerons sans complaisance.

Louable, cette sévérité. Le monde du cinéma, c'est un monde étroit, comme le monde du théâtre ou de l'art ou des lettres, où, inévitablement, le débinage se mêle au copinage. Que la critique publique soit dépourvue de complaisance, voilà qui change des mœurs littéraires !

« Quatre d'entre elles » devenait ainsi un film à voir, un peu pour lui-même et beaucoup parce que, le pays étant petit, nous connaissions le cousin du metteur en scène. Certes, tous les cinéphiles consultés boudaient, eux qui pourtant s'infligent parfois des films longs comme l'ennui pour un seul plan, fameux, qu'ils glissent dans les pages roses de leur mémoire à citations.

Ainsi avertis, nous avons, par devoir civique, été voir « Quatre d'entre elles ». Or nous y avons trouvé un très grand plaisir ! Nous n'y étions pas en représen-

tation de charité, comme des parents à une théâtrale où jouent les rejetons, mais à un spectacle qui n'a cessé de nous intéresser.

« Quatre d'entre elles » nous a confirmés dans une certitude : le cinéma est un moyen d'expression qui va permettre à de jeunes auteurs de trouver un langage libéré des complexes romands (maniérisme, préciosité, refus ou affectation de provincialisme, etc.). Bref un langage direct.

Mais, d'abord, une remarque.

Un art

On ne va pas écrire en 1969 que le cinéma a quitté les champs de foire pour devenir un art. Ce qui importe, ce n'est pas qu'il ait donné naissance à des chefs-d'œuvre, mais qu'il soit senti, ici, comme un moyen d'expression artistique. On y a quelque chose à dire cinématographiquement.

L'art consacré émerge des tiroirs débordant de brouillons : de romans achevés, inachevés, de poèmes, de journaux intimes, de théâtres d'amateurs, de peintures du dimanche. Aujourd'hui, des jeunes tournent des bouts d'essai comme vous écriviez des sonnets. Dans cette masse, on découvre, au milieu des platitudes, de talentueuses réussites. Nous renvoyons les connaisseurs, par exemple, à « La petite est morte » de Frédéric Gonseth, ce poème d'adolescence et d'angoisse; autre exemple, « Travelling J »¹, à l'origine revue de gymnasiens, a réussi à tenir le coup et s'édite aujourd'hui comme un cahier cinématographique romand d'excellente qualité.

Le cinéma est vécu depuis quelques années comme un moyen d'expression; à dix-sept ans, on tient une caméra comme d'autres tiennent une plume.

Que nous apporte-t-il de neuf ?

Paysages

Le pays, géographiquement, pèse lourd dans notre littérature; les bleus lémaniques ou célestes, la nuance d'un rose dans le brun des labours, le blanc veiné des pétales.

Le cinéma, lui, nous restitue un territoire aux significations plus ambiguës, et des paysages plus variés, plus simples.

Dans le film de Reusser, nous avons aimé, par exemple, ces quelques images de Roche : la rue vide de la gare au village; c'est très plaine du Rhône; le village, avec son usine, collé contre la montagne, n'évoque pas Roche seulement, mais au-delà, Bex ou Monthey ou Ardon ou Chippis. (On imagine de même tout le parti qu'il serait possible de tirer d'une ville jurassienne, avec ses H.L.M. plantés dans des pâturages).

Le cinéma, de surcroît, nous rend une présence urbaine : des villes, des magasins, des gens, des trains, des salles d'attente, des voitures. Il nous les rend non pour que le spectateur comblé finisse par reconnaître sa maison, son église avec son village autour, heureux comme celui qui, lassé de la monotonie des carrefours, s'offre un tour en avion pour repérer d'en haut sa cheminée qui fume sur son toit. Ce plaisir de vue aérienne n'est pas totalement absent quand l'écran restitue un paysage local et localisable, mais il y a plus que cela. La littérature nous a étouffés sous ses tableaux à accrocher au mur. Le cinéma purge. Il dépoétise, il fait revivre le banal.

On regrette même que le recours aux extérieurs soit si prudent. Car en imposant avec toute la force de l'image des paysages, traités sur le ton neutre, le cinéma les enrichit de significations nouvelles. Apples, dans le film de Yersin, était entr'aperçu seulement. Mais la placette proprette devenait, par

Geigy et la participation du personnel

Sandoz augmente son capital social de 20 millions de francs. Sur les 80 000 actions nominatives nouvelles, 10 228 seront à exclure du droit de souscription des actionnaires. Elles seront réservées à un fonds, qui les vendra aux collaborateurs de la maison : une action après dix, vingt, trente, trente-cinq années de service.

Rencontre, augmentant son capital, a réservé 4100 actions A et 340 actions B aux cadres de l'entreprise (tout en cherchant un contrepoids à son redoutable actionnaire minoritaire).

Mais c'est en 1964 déjà, nous avions, dans D.P., commenté l'événement, que Geigy inaugura cette politique nouvelle en créant la « Stiftung der J.R. Geigy AG für Mitarbeiterbeteiligung zur Ergänzung der Pensions-Kassenleistung ».

De toutes, c'est l'expérience la plus intéressante. Elle peut servir de point de références pour les autres. D'emblée une remarque ! Quand nous défendons le droit des salariés sur l'enrichissement des entreprises, certains crient à l'utopie. En fait, ce droit, même si c'est sous une forme très partielle, même s'il est concédé à bien plaisir, est, dans la pratique, dès maintenant reconnu par des sociétés orthodoxement capitalistes.

Un premier pas est fait, spontanément, par certains patrons; les syndicats peuvent donc aller beaucoup plus loin. Rien d'utopique à ce que la revendication prolonge le cadeau octroyé.

Qu'enseigne l'expérience Geigy, quatre ans plus tard ?

Le système

Rappelons le système ! (On peut se référer notamment à l'article de Jean-Pierre Leu, in « L'Ordre professionnel » du 13 mars 1969).

En 1964, les actionnaires de Geigy autorisèrent la Fondation à souscrire, lors d'une augmentation de capital social, 15 000 actions. Leur valeur nominale était de 200 francs; elles étaient émises au prix de 400 francs.

La Fondation, ainsi dotée, a émis des certificats d'une valeur nominale de 50 francs, vendus aux ouvriers, employés, cadres de Geigy au prix de 100 fr. environ; l'achat est soumis à diverses conditions; il dépend notamment du temps passé au service de l'entreprise. Lorsqu'un membre du personnel possède quatre certificats, il doit les échanger contre une action (cours en bourse actuel, 9000 fr.). Toutefois cette action dont il est propriétaire, il est tenu de la laisser en dépôt dans la Fondation jusqu'à la fin de son contrat de travail.

La Fondation, depuis 1964, a pu acquérir d'autres actions en faisant valoir ses droits de souscription lors d'augmentations ultérieures du capital social (4000 actions).

Aussi, elle en possède aujourd'hui encore 13 000, soit moins du 3 % du capital social.

Avantages

L'expérience Geigy présente de nombreux avantages.

— Le droit de participation des employés n'est pas défini comme un droit sur le bénéfice net, comme en France, mais sur l'enrichissement même de l'entreprise.

— Geigy estime, c'est la thèse que nous avons toujours défendue, que ce droit est le plus aisément réalisable au moment d'une augmentation du capital social.

— En pratique, les actionnaires ne sont plus considérés comme les seuls bénéficiaires de la plus-value de l'entreprise.

— L'entreprise, comme le faisait remarquer le professeur F. Vischer, doyen de la Faculté de droit de Bâle, dans une conférence à l'Université de

Genève (17.2.1969) ne subit aucune charge supplémentaire. Sa capacité de concurrence n'est pas grevée.

— Enfin, l'originalité de Geigy, c'est la création du Fonds. Il gère la totalité de la fortune, il émet des certificats au prorata des années de travail.

Du Fonds Geigy à un Fonds syndical, le pas serait aisé à franchir; il suffirait d'un transfert. Les mécanismes de gestion en revanche pourraient être les mêmes.

Mais quelle force économique dans un Fonds syndical central !

C'est l'évidence même. Les sceptiques et les non-imaginatifs n'ont qu'à extrapoler à partir des premières tentatives des chimiques bâlois.

En revanche, sans intervention syndicale, on en restera simplement à un système proche de celui des Américains où quelques actions sont offertes, en guise d'intéressement, aux plus méritants des collaborateurs.

La formule peut aller de l'attache-saucisse au pouvoir économique des travailleurs.

La déclaration de Berne

Les Eglises protestantes s'efforcent de faire connaître ce qu'on appelle la « Déclaration de Berne ». Elle est un prolongement concret des thèses du pasteur Biéler. En quelques mots, il s'agit de ceci. La détresse du Tiers-Monde exige des moyens d'intervention sans pareils. La responsabilité des Etats les plus riches est engagée; les autorités n'interviendront pas, toutefois, si elles n'y sont pas poussées par l'opinion publique. Les signataires de la Déclaration de Berne s'engagent par conséquent à verser,

le contexte même, signe d'exil; la route à travers les blés n'était pas bucolique, elle ne nous promenait pas dans la blondeur du froment; elle conduisait à un lointain non-champêtre.

En assignant à la littérature la recherche salvatrice d'une inflexion qui imitât la courbe du rivage entre Cully et Saint-Saphorin, Ramuz pour longtemps a rendu univoques les lettres. Cette courbe, le cinéma la livre d'un coup, donnée toute faite, photographie. Dès lors l'effort peut porter sur autre chose; la ville ou la vigne deviennent langage, s'enrichissent de signification qui les « dénature ». C'est tout simplement là qu'on vit.

Vaudoiseries, Genevoiseries, etc.

Il y a une sorte de vérité dans le cinéma. La vaudoiserie serait à l'écran insupportable, inconcevable même. Le metteur en scène doit donc se frayer d'autres voies; et le cinéma suisse se cherche d'abord dans un effort de réalisme: « La Suisse s'interroge » d'Henry Brandt, « Les Apprentis » d'Alain Tanner, « Siamo Italiani » d'Alexandre Seiler, « Vivre ici » de Claude Goretta, c'est là une filière significative; elle n'exclut pas certes que soient explorées d'autres voies; mais c'est le langage principal.

Dans cette recherche de la vérité, le cinéma est soumis au contrôle direct du public. Voyez le film de Reusser ! Innombrables sont les cénacles où l'on rédige des manifestes révolutionnaires; vous en recevez, nous en recevons. Quand vous ne lisez que le texte, il vous renvoie à des idéologies, à d'autres mots, dans une sorte de brouillage des notions. A l'écran, la critique est immédiate, externe. La gratuité des textes ressort du décor, du jeu même, parce qu'on ne lit pas des mots, mais parce qu'on voit des gens qui s'adonnent à un exercice verbal,

dans un décor qui fait sonner faux les mots. L'image est comme une critique du son.

A Roche, le film nous confronte avec la réalité ouvrière: le camion-benne, le réfectoire; l'écran ne trahit pas la réalité; de même nous savons, en tant que public, que les remarques de l'ouvrier sur le faux avancement professionnel (cinq ans avant de devenir manœuvre spécialisé) sur son besoin de sécurité, nous sentons que le ton est juste. Mais ça fait « tilt » quand il déclare, dans une trop belle phrase, « Les patrons, ils savent bien pourquoi ils ont mis le stade à côté de l'usine ». Le stade ? Pour nous, comme pour lui, c'est un terrain de foot. Et c'est bien un terrain de foot que montre l'image.

Nouveau

Le cinéma suisse, dans la ligne des jeunes scénaristes romands apporte, à coup sûr, du nouveau. Il ne s'évade pas dans la nature-poésie; il rend impossible le folklore; il nous renvoie à notre présent, même banal; il invite à rechercher l'authentique.

Ces remarques très générales étant faites, la critique de chaque film serait à conduire en détails. Ici, ce n'en est pas la place.

« Quatre d'entre elles » apporte une certitude. Dans ce besoin de renouvellement de l'art en Suisse romande, le cinéma tiendra une place importante. Il n'a pas gagné la partie, mais les promesses sont prometteuses.

Annexe

Il est intéressant de connaître le coût d'une production comme « Quatre d'entre elles ». Fredy Landry, producteur de « Quatre d'entre elles », a publié les comptes dans « Travellin J » N° 22.

« Ici, il est possible de donner dans les grandes lignes les comptes finaux de « Quatre d'entre elles ». Toutefois il convient de rappeler la forme choisie pour la production de ce film. Chaque cinéaste assumait la production de son sketch jusqu'au stade du mixage terminé en double bande. Ensuite, c'est le groupe qui assurait toutes les opérations nécessaires à l'achèvement du film.

Ainsi, le coût final du film est le suivant :

16 ans, réalisation et production	
Claude Champion	Fr. 20 000.—
22 ans, réalisation Francis Reusser /	
Production Freddy Landry	20 000.—
31 ans, réalisation et production :	
Jacques Sandoz	20 000.—
72 ans, réalisation et production :	
Yves Yersin	30 000.—
Investissements communs MILOS-FILMS	
(à ce jour)	20 000.—
Soit au total	Fr. 110 000.—

Il convient de signaler que les investissements MILOS-FILMS seront plus élevés encore, surtout en fonction d'un certain nombre de copies indispensables et de leur sous-titrage.

Il est important d'ajouter que le coût du film ne comprend pas les salaires des réalisateurs, des producteurs. Certains collaborateurs des différentes équipes ont accepté de mettre tout ou partie de leurs salaires en participation. Il y a donc là une somme d'environ 40 000 francs qui n'entre pas dans le coût final du film. Ces salaires seront payés par les éventuels bénéfices... »

Ajoutons qu'en application de la loi fédérale sur le cinéma « Quatre d'entre elles » a bénéficié d'une importante prime à la qualité, soit 50 000 francs.

¹ Case postale 1296 - 1002 Lausanne Saint-François.

pendant trois ans, 3 % de leurs revenus à des œuvres d'aide au Tiers-Monde. Ils entendent contracter ainsi un engagement personnel et constituer du même coup un groupe de pression.

Il est intéressant de lire les articles, il y en a douze, de cette déclaration. Ils révèlent une sorte de fierté chrétienne, doublée d'une mauvaise conscience.

« Point 11. Si les peuples riches sont aujourd'hui, pour la plupart, des peuples fondés sur une civilisation judéo-chrétienne, c'est en partie à cette libération spirituelle qu'ils doivent leur développement et leur évolution sociale et en partie aussi aux conditions souvent misérables dans lesquelles d'autres peuples ont travaillé pour eux ».

O le balancement des « en partie » !

De même l'article 5 demeure politiquement en partie audacieux, en partie vague.

« Point 5 : ... La Suisse devra renoncer à certains privilèges, et l'opinion publique doit en être consciente pour qu'elle prenne progressivement certaines options précises et se prépare à transformer assez profondément les structures du pays ».

Quels sont ces privilèges et quelles sont ces options ?

Politiquement la déclaration est donc à la fois vague et ambitieuse. Mais elle va dans la bonne direction. La Suisse est le pays qui — il ne faut cesser de répéter cette formule — jouit du maximum d'avantages internationaux (plaque tournante bancaire, record des investissements à l'étranger, balance commerciale très active avec le Tiers-Monde, etc., avec le minimum d'obligations.

Il serait faux aussi de croire que la Suisse n'a rien à changer à sa traditionnelle politique étrangère, comme si la neutralité résolvait tous les problèmes. Car les nouveaux caractères de sa vie économique sont apparus avec évidence depuis 1958; en dix ans, ils se sont révélés étonnamment puissants. Or notre politique étrangère n'en a pas pris conscience et

ne s'est pas adaptée à cette situation économique nouvelle.

La Suisse devrait être, privilèges obligent, exemplaire dans la coopération technique avec le Tiers-Monde. Mais le tournant ne sera pas pris sans une convergence d'efforts.

Le mérite de la Déclaration de Berne est de faciliter, malgré le flou de ses considérants, cette prise de conscience. L'engagement personnel des cosignataires donnant du poids à leur volonté d'influencer les autorités suisses.

A ce titre, elle mérite d'être connue.

Logements et coopératives

Pour stabiliser le marché des logements, on dit : il faudra construire. C'est l'évidence même, mais il serait bon d'ajouter ce vœu : que construisent prioritairement des sociétés (coopératives, fondations) sans but lucratif ! Seule une large collectivisation du marché immobilier amènera, à longue échéance, une détente.

Récemment, dans D.P., nous relevions que le 2 % des ménages salariés romands était membre d'une coopérative d'habitation. C'est trop peu. Or la Suisse romande est en ce domaine en retard sur la Suisse allemande. En effet, le dernier numéro de la « Vie Economique », février 1969, consacre une étude intéressante à l'évolution de la structure du logement de 1945 à 1967. Or pour l'ensemble de la Suisse la part du secteur coopératif apparaît beaucoup plus importante qu'en Suisse romande, entre 10 et 15 % de l'ensemble des constructions. A noter aussi l'importance des logements construits non par des sociétés, mais par des particuliers.

Quelques points de repère : nombre de logements

construits dans les communes de plus de 2000 habitants, par catégories de constructeurs.

	1960	1962	1964	1966	1967
Coopératives	4 915	4 785	4 789	4 867	6 417
Personnes morales	14 693	18 280	15 344	18 330	15 954
Particuliers	18 382	21 788	21 524	19 150	17 396

La structure du marché en Suisse romande est donc fort différente de celle du reste du pays; on peut l'affirmer même si les chiffres régionaux ne sont pas publiés.

Au moment où les cantons romands exigent de pouvoir prendre des mesures locales de surveillance des prix des loyers, il serait heureux aussi qu'ils agissent de manière coordonnée pour soutenir de manière efficace les constructeurs à but non lucratif. Qu'ils mesurent le retard par rapport à nos Confédérés !

Dossier : Conseil des Etats

Feuilletez la liste du Conseil d'administration de la Société de Banque suisse ! C'est un florilège des grandes industries, des assurances, de l'Université, de la politique.

Côté politique, vous recensez trois magistrats, tous trois députés au Conseil des Etats. Soit :

M. Erich Choisy, Genève.

M. Willy Rohner, Aistätten.

M. Paul Torche, Fribourg.

Trois sur quarante-quatre ! La S.B.S est mieux représentée à la chambre haute que n'importe quel canton, que la Constitution oblige à se contenter de deux députés.

Mieux représentée aussi que l'ensemble de la gauche suisse, c'est-à-dire que du quart du corps électoral, qui n'a que deux élus.

Jusqu'à Fatima

Pour avoir abordé, entre un article fiscal et une description d'industrie, le sujet des rapports entre la psychanalyse et la religion nous avons reçu un nombre à peu près égal de félicitations et de manifestations d'irritation.

Nous reviendrons sur un point de la discussion. Pour l'heure, dans le prolongement du procès, à Zürich, des « exorcistes », à retenir l'article de la revue catholique « Choisir », signé Joseph Rudin, prêtre psychiatre (mars 1969).

Deux citations :

« Ne serait-il pas urgent de repenser toute la théologie du mal, précisément en ces temps où encore tant de représentations moyenâgeuses nous offrent l'image d'un démon parfaitement autonome ? »

« Mais va-t-on tirer les conséquences de tout cela ? On a parfois l'impression que les plaintes des autorités ecclésiastiques contre les débordements de la critique sont beaucoup plus pressantes et sans aucune mesure avec leurs déclarations d'inquiétude au sujet des suites ruineuses qu'entraîne l'absence de tout esprit critique. Si quelques responsables et des couches plus larges de la population ont été alertés, dans ce domaine, par tous ces événements, si leur conscience en est ressortie plus attentive, le procès de Zurich, avec ses ramifications qui s'étendent jusqu'à la Jordanie et à Fatima, n'aura pas été inutile ».

Jusqu'à Fatima ? Les ramifications mènent loin, géographiquement et hiérarchiquement.

L'art et la musique

Le Grand Conseil vaudois et le Conseil communal de Lausanne ont voté, tous deux, de très larges subventions au Conservatoire. Cette institution pourra désormais payer, décemment, sans plus, ses professeurs. Nous avions dans ce journal soulevé la question en termes d'ailleurs agressifs, à la mesure de notre étonnement, de découvrir que des musiciens de grand renom étaient moins bien payés qu'une sténo-dactylographe, alors qu'ils consacraient presque tout leur temps à leur enseignement; et pourtant la bourgeoisie locale aime tant se retrouver dans le temple de la musique; comment osait-elle ignorer le tarif manœuvre des enseignants ?

Ce qui était criant d'injustice est réglé. Il reste que la musique occupe encore, en Suisse romande, une place particulière.

Nous aimerions le montrer brièvement : quelques esquisses que nous reprendrons peut-être dans notre Cahier spécial consacré à l'art en Suisse romande.

Décentralisation

Une certaine forme d'éducation ou d'instruction est considérée comme un luxe souvent, bonne non pas pour les meilleurs, puisqu'on ne détecte pas tous les talents, mais pour quelques-uns. Ici interviennent les préjugés de classe, mais aussi des préjugés régionaux. Le luxe, on ne le décentralise pas. C'est ainsi que pendant longtemps les enfants de vastes contrées de Suisse n'eurent pas accès à l'enseignement secondaire; c'est encore le cas aujourd'hui pour l'enseignement de la musique. Des conservatoires régionaux surgissent, ici ou là, au gré des initiatives privées, quasi ignorés par l'Etat. De même, l'école qui atteint l'ensemble de la population enfantine ne cherche pas à découvrir les talents latents (significative contrepèterie). Il y a, pense-t-on, le chant, puis les chorales ou les fanfares.

Musique et préjugé

Malgré le support religieux, notamment en pays protestant, la musique n'a jamais atteint l'universalité de la peinture et du dessin.

Le tableau, le dessin, n'exigent pas d'investissements, au stade de l'initiation du moins. En raison aussi de leur côté artisanal, ils sont apparus pen-

dant longtemps comme une possibilité très ouverte de promotion sociale.

D'un autre côté, l'œuvre achevée flattait le goût bourgeois; se faire faire son portrait, signe de standing ! Ou plus simplement acheter, posséder un tableau, collectionner, c'est à la fois faire preuve de goût et placer son argent.

Des classes pauvres aux classes riches s'est établie ainsi en ce domaine une sorte de conjonction.

Deux illustrations : l'impôt sur les pianos, objets de luxe, réclamé et parfois introduit par des partis de gauche. Ou encore, le fait que l'Université connaisse un cours d'histoire de l'art, histoire de l'art signifiant exclusivement histoire de la peinture. En revanche, il n'y a pas de chaire de musicologie.

En fin de compte, il faut se demander si un art d'interprétation, où la création s'évanouit dans l'instant même où elle est née, c'est-à-dire un art gratuit, qui n'offre de jouissance que dans l'instant, peut correspondre aux traits dominants des mentalités paysanne ou ouvrière ou bourgeoise.

De ce point de vue, il serait intéressant d'écrire une histoire de la musique en Suisse romande. Plusieurs chapitres en seraient à suivre !

Editeurs de journaux et TV

On se souvient que les éditeurs de journaux s'effrayèrent de l'introduction de la publicité à la TV. Aujourd'hui, ils en usent. Il est intéressant de consulter les chiffres et de remarquer que les quotidiens eux-mêmes (Neue Presse, Tagesanzeiger, Blick) représentent un bon tiers des sommes investies.

Les données que nous citons portent sur les dix premiers mois de 1968. Voici comment se répartissent les dépenses des éditeurs.

Tele Fernseh-Illustrierte	Fr. 147 840.—
Neue Presse	115 920.—
Schweiz. Illustrierte	90 720.—
Mosaik Zeitschrift	90 720.—
Tagesanzeiger	83 160.—
Blick	80 640.—
Editions Rencontre	77 000.—
L'Illustré	43 400.—
Sie und Er	40 320.—
Bunte Illustrierte	20 160.—
Vital Monatszeitschrift	12 600.—

A souligner que plusieurs de ces journaux appartiennent au groupe Ringier (Tele, Schweiz. Illustrierte, Blick, l'Illustré, Sie und Er); que le Tagesanzeiger qui jouit d'une solide implantation locale dans la région zurichoise consacre une somme importante à son budget publicité TV. Et c'est pourtant pour le tirage le deuxième journal de Suisse.

Ce phénomène nouveau ne s'explique pas seulement, semble-t-il, par les circonstances zurichoises. Malgré la disparition de « Neue Presse », les connaisseurs pronostiquent que, cette année, les éditeurs de journaux consacreront un million au moins à la publicité TV. Il est évident que c'est là un facteur propre à accélérer encore la concentration de la presse.

Le mouvement n'a pas encore gagné la Suisse romande, Rencontre figurant un peu abusivement dans la statistique comme éditeur de journaux. Mais on imagine assez bien que les quotidiens du matin qui travaillent à l'échelle romande puissent chercher un support publicitaire.

PTT et néo-capitalisme

Les PTT étaient jusqu'ici divisés en arrondissements nombreux. C'était autant de directions, dont les administrateurs devaient le plus souvent, selon les circonstances locales, donner des gages politiques. La structure des P.T.T. va changer, un peu.

Ils seront désormais dotés d'un conseil d'administration, nommé par le Conseil fédéral. On verra, dès lors, se mêler, à ce niveau, quelques hommes politiques déjà fort occupés, quelques grands administrateurs d'industrie aux multiples liaisons.

De même qu'à la Swissair, à la Banque nationale et aux CFF se font les osmose, les PTT assureront mieux l'intégration régies publiques et grande industrie.

Ça sera peut-être plus dynamique, apparemment moins politisé. En fait, ce sera un signe de plus de l'emprise du néo-capitalisme helvétique.

Développement économique et performance boursière

Le « Journal de Genève » (10.1.1969) a publié une étude économique sur la croissance des principaux pays industriels en dix ans (1957-1968) et les performances boursières dans le même laps de temps. Cette étude apporte une confirmation : la croissance économique suisse est dans les normes, mais l'enrichissement des entreprises mesuré par la plus-value boursière est exceptionnel, l'afflux de capitaux étrangers ne l'expliquant pas à lui tout seul.

Premier classement. Progression du produit national brut, aux prix constants, en pourcents (1958-1968). Deuxième classement, performance boursière pour la même décennie.

Croissance économique Performance boursière

1. Japon	181	1. Australie	219
2. Espagne	74	2. Suisse	200
3. Italie	71	3. Royaume-Uni	149
4. Allemagne féd.	68	4. Suède	147
5. Pays-Bas	67	5. Allemagne féd.	138
6. Norvège	67	6. Japon	132
7. France	61	7. Espagne	107
8. Etats-Unis	59	8. Autriche	101
9. Danemark	58	9. Etats-Unis	101
10. Suisse	58	10. Pays-Bas	90
11. Suède	54	11. Italie	60
12. Belgique	52	12. France	36
13. Autriche	52	13. Danemark	33
14. Australie	50	14. Norvège	24
15. Royaume-Uni	38	15. Belgique	20

On explique le record australien par les récentes découvertes minières. Pour la Suisse, il faut retenir la performance des banques, des chimiques et de toutes les sociétés qui travaillent à l'échelle mondiale, bref par leur enrichissement international qui ne se reflète pas dans les comptes nationaux, mais que la bourse enregistre.

A remarquer aussi le contraste entre la faible croissance anglaise et le bon rang de la bourse britannique; probablement que l'insécurité de la monnaie a fait de certaines actions des valeurs-refuges; de plus, la dévaluation a stimulé certains profits.

A nos lecteurs

Notre prochain numéro sera le premier de nos cahiers-état de la question. Son sujet : épargne négociée et pouvoir économique. Les lecteurs dont ce n'est pas le centre de préoccupation primordial, accepteront, nous en sommes persuadés, qu'il brise pour un mois le rythme des numéros ordinaires. D'abord, parce que le sujet des numéros spéciaux sera tournant; ils y trouveront donc, tôt ou tard, leur bien. D'autre part, il fallait sous un autre format, selon une autre formule, présenter nos idées-clé. Pour nous, ce doit être le point de départ d'une relance de la discussion publique. Or le pouvoir économique des travailleurs, c'est bien le numéro un.